

1. Interpellatie van Mijnheer BERCKMANS, gemeenteraadslid NVA, betreffende het eerste hotel op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek dat op 1 mei a.s. wordt geopend.

Interpellation déposée par Monsieur BERCKMANS, conseiller communal NVA, relative au premier hôtel de Molenbeek- Saint-Jean.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Op 1 mei a.s. wordt het hotel op de site van de voormalige brouwerij Belle-Vue geopend. Alhoewel het hotel nog niet open is blijkt het, volgens berichten in de media, goed te lopen wat de reserveringen van kamers betreft. Ik verwijs bijvoorbeeld naar het artikel "Le groupe allemand Meininger ouvrira le premier hôtel de la commune le 1er mai" dat op 13 maart jl. werd gepubliceerd in La Capitale.

We kunnen dit alleen maar toejuichen : de aanwezigheid van dit eerste hotel op het grondgebied van onze gemeente zal ook kunnen bijdragen tot de realisatie van de gemeentelijke plannen om de toeristische aantrekkingskracht van Sint-Jans-Molenbeek te vergroten.

Onder meer in de sociale media is er een en ander te doen geweest rond de vraag of de gemeente bij dit project was/is. Daarom stel ik de volgende vragen :

1° Is de gemeente hier inderdaad bij betrokken (geweest) ? Zijn er andere overheden (bijvoorbeeld het Brussels Hoofdstedelijk Gewest) bij betrokken geweest ?

2° Zijn er vanwege de gemeente contacten geweest of zijn er overeenkomsten in de zin dat dit grote en positieve project ook rechtstreeks ten goede komt aan inwoners van Sint-Jans-Molenbeek ? Ik geef een concreet voorbeeld : aangezien de gemeente een grote werkloosheid kent, zijn er contacten geweest of zijn er overeenkomsten in de zin dat het hotel – rechtstreekse of onrechtstreekse -tewerkstellingskansen kan bieden aan inwoners van Molenbeek ? Zoals gezegd is dit slechts een voorbeeld; zijn er eventueel ook contacten in andere domeinen geweest vanwege de gemeente Sint-Jans-Molenbeek ?

Weet u of er dergelijke contacten zijn geweest vanwege andere overheden, bijvoorbeeld het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ? Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mevrouw Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci, Monsieur Berckmans pour votre question. En effet, depuis quelques mois maintenant, nous sommes en contact régulier avec Monsieur De Brabandere, représentant et responsable de l'hôtel Meininger, ici en Belgique. Il me semblait donc essentiel d'être très présente à ce projet, pour que cette formidable opportunité que représente l'ouverture d'un grand hôtel puisse avoir ces répercussions pour les habitants de notre Commune. Alors,

plusieurs domaines ont été explorés. Tout d'abord, en ce qui concerne l'engagement du personnel au sein de l'hôtel, deux jobs datings ont été organisés avec une double répercussion. Tout d'abord, il a été demandé au restaurant Les Uns et Les Autres de d'occuper de l'accueil et du service du café lors de ces journées.

Par ailleurs, parmi la bagatelle de 1800 candidatures déposées, 20 emplois ont été pourvus, dont 10 propositions de contrats ont été faites à des Molenbeekois. Six ont déjà été signées et les quatre autres devaient se faire cette semaine.

La Mission Locale a été impliquée dans cette démarche, ainsi qu'Actiris, le VDAB et le Forem. En ce qui concerne les jobs occasionnels et du week-end, des jeunes habitants derrière l'hôtel ont été contactés, et d'ailleurs un des habitants est gardien de nuit depuis plusieurs mois.

Pour l'avenir, un partenariat sera mis en place dans le cadre des formations portées par la Mission Locale dans le cadre du projet communal d'espace hôtelier Belle-Vue, c'est-à-dire des formations de femmes valets chambre et de réceptionnistes.

Alors, un autre domaine exploré, étant donné que l'hôtel n'offre que le petit déjeuner, nous avons essayé d'impliquer le plus possible de commerces et de d'établissements horéca du quartier. Donc, des rencontres et des liens ont été tissés avec certaines pizzerias et d'autres services qui livrent à domicile pour pouvoir répondre à des demandes individuelles de petits groupes de personnes venant à l'hôtel. Ceci impliquait par exemple la prise en charge, la traduction des différentes cartes de menus en différentes langues. En ce qui concerne les demandes de repas plus conséquents, pour des groupes par exemple qui peuvent atteindre jusque 200 personnes, une collaboration est en train de se construire, entre le restaurant Groot Eiland, le restaurant Les Uns et Les Autres et l'association Cosmos Excelsior d'Anderlecht. Donc pour l'offre de catering en soirée, c'est ce lundi une offre conjointe sera faite, avec une proposition d'un essai jusqu'au 30 juin. Ce qui impliquerait que le lundi et le mardi seraient pris en charge par Les Uns et Les Autres, le mercredi et le jeudi par Groot Eiland et le vendredi par le Cosmos Excelsior d'Anderlecht. À terme, un objectif clair est aussi de pouvoir placer des stagiaires au sein de l'hôtel de la part de ces associations.

Alors, en ce qui concerne le rayonnement sur la Commune au niveau touristique, plusieurs choses ont été faites. Tout d'abord, il faut savoir que Monsieur De Brabandere ne connaissait absolument pas Molenbeek, d'ailleurs il ne savait pas que Molenbeek s'étendait plus haut que le centre. Alors, un gros travail de prise de la connaissance de la Commune a été fait. On a pu lui présenter les différentes associations culturelles, et il a eu l'opportunité d'en rencontrer certaines. Et des projets de collaborations sont en train de se construire avec la Fonderie qui est évidemment idéalement située et la Maison des Cultures.

Nous avons décidé et nous sommes en train de finaliser le projet pour qu'une carte de la Commune avec des différents renseignements utiles, police, pharmacie, vélo, métro, sites touristiques importants soit distribuée à chaque visiteur de l'hôtel. Donc une carte à l'accueil, vous arrivez, vous vous inscrivez et vous recevez une carte de Molenbeek.

Nous avons aussi obtenu, il faut quand même le dire, que la carte de Use It, qui initialement était prévue avec l'hôtel, le canal et 1000 Bruxelles, s'étende aussi en partie sur la Commune. Une lettre a aussi été envoyée à tous les habitants du quartier pour présenter l'hôtel. J'ai aussi eu des contacts avec l'école du tourisme de Molenbeek, et là aussi des collaborations vont pouvoir se faire. Nous prévoyons aussi de nous coordonner en vue de la mise sur pied d'événements touristiques. En ce qui concerne l'ouverture officielle de l'hôtel, elle aura lieu le 7 juin de manière officielle, le 8 juin, ce sera un event avec les artistes urbains qui ont décoré l'intérieur de l'hôtel et le 9 juin sera portes ouvertes. Vous voyez que nous n'avons pas chômé ces derniers mois. Voilà.

M. le Président :

Dank u, Mevrouw Goris. Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank u, Mevrouw de Schepen, voor dat uitgebreide antwoord en ik stel vast dat er toch inspanningen gedaan zijn ten gunste van de Molenbeekenaars. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u !

**2. Interpellatie van Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de verkoop van de voormalige brouwerij Vandenheuvel.
Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, relative à la vente de l'ancienne brasserie Vandenheuvel.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Op 10 april jl. werd op de website van Het Nieuwsblad een artikel gepubliceerd onder de titel "Stadskanker Vandenheuvel wordt deze maand verkocht". Het betreft de voormalige brouwerij Vandenheuvel, gelegen aan de Ninoofsesteenweg. Het gebouw en de gehele site errond liggen er al zeer lang erg vervallen bij, de ramen zijn stuk geslagen, het terrein vol zwerfvuil, enz. Niet alleen Molenbekenaars maar ook de vele duizenden pendelaars die er gedurende al die tijd voorbij kwamen, zullen misschien tevreden zijn dat er eindelijk beweging komt rond wat heel toepasselijk een "stadskanker" wordt genoemd.

Ik ben mij ervan bewust dat het voor de gemeente geen (financiële) vanzelsprekendheid is om dit gebouw en de site zelf aan te kopen en er zelf een waardevol project van te maken zoals een combinatie die bestaat uit (sociale) woongelegenheden, kinderkribben, groenvoorziening en recreatiemogelijkheden, buurtwinkels, enz. Daartegenover staat dat het hier gaat over een totale oppervlakte van meer dan 5.000 m² en ik denk dat de gelegenheid zich voor de gemeentelijke overheid, eventueel in samenwerking met andere overheden, niet zo vaak meer zal voordoen om een zo grote oppervlakte op een dergelijke locatie aan te kopen en/of er zelf een project te realiseren.

Ik wens in dit kader de volgende 2 vragen te stellen :

1° Heeft de gemeentelijke overheid de mogelijkheden bestudeerd om op deze site, eventueel samen met andere overheden, zelf iets te kunnen doen ?

2° Is het realistisch – zowel op financieel als op andere mogelijke vlakken – dat de gemeente, eventueel samen met andere overheden, zelf een project zou opzetten rond en op deze site ?

Pour la petite histoire, quand le journaliste a vu ma question, il a contacté Monsieur l'Echevin qui a répondu, mais sans parler de moi.

M. le Président :

Dank u, Meneer Berckmans. Het woord is aan Mijnheer Mahy.

M. de Schepen Mahy :

Merci Monsieur Berckmans, effectivement, il s'agit d'un bâtiment qui a fait l'objet d'une première séance publique d'enchère, et dès que nous avons eu écho de cette vente, on en a discuté au sein du Collège pour voir la probabilité d'un projet, d'une acquisition. Il s'est avéré qu'en clôture de première séance, le prix a atteint un montant de plus de 1.500.000 euros pour un bâtiment qui fait 5000 m². On peut se dire que c'est une bonne affaire, mais ce n'est que partie remise puisque une séance d'enchère va suivre.

Il faut savoir que le bâtiment en tant que tel peut se prêter en théorie pour du logement ou de l'équipement collectif à 100 %, mais en pratique, les surfaces ne s'y prêtent pas toujours. Il n'y a pas de traversant, des pièces qui sont suffisamment éclairées en milieu de bâtiment, les hauteurs de plafond ne sont pas toujours idéales il ne respecte pas toujours le RRU pour du logement.

Mais ça n'empêche, que tout projet d'urbanisme qui viendrait sur la table du Collège, tout projet de logements, de quand même, d'équipements collectifs qui seraient proposés dans ce bâtiment, fera l'objet d'une étude approfondie. Le patrimoine culturel et industriel de ce bâtiment, on compte bien le préserver. Ce n'est pas parce qu'on ne l'acquiert pas qu'on n'est pas attentif à son destin. Il faut bien se le dire et je voudrais conclure en disant que le vrai défi de ce quartier n'est peut-être pas ce beau bâtiment, mais c'est à la fois le terrain en friche juste à côté, qui fait partie du même ensemble, mais surtout la gare de l'Ouest ! Si on veut revitaliser en profondeur ce quartier, c'est avant tout la gare de l'Ouest. À ce niveau-là, on tente de relancer les débats et la réflexion sur les projets de la gare de l'Ouest. Concrètement, c'est un projet phare en termes de logements et de liens entre les quartiers. C'est vraiment ce point-là qui pour nous est primordiale dans le quartier. J'espère avoir répondu en grande partie à vos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin Mahy. L'incident est clos.

3. Interpellatie van Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, over de verkoop, door de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, van het huis gelegen aan de Ninoofsesteenweg 122 (wijkantenne wijkcontract Sluis - Sint-Lazarus).

Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, relative à la vente, par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, de la maison située chaussée de Ninove, 122.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter. De gemeente Sint-Jans-Molenbeek stelt het huis gelegen aan de Ninoofsesteenweg 122 te koop. De gemeente heeft dit gebouw nog niet zo lang geleden (enkele jaren geleden) gekocht. Het gebouw wordt momenteel gebruikt als wijkantenne in het kader van het wijkcontract Sluis – Sint-Lazarus.

Ik stel naar aanleiding van deze in het vooruitzicht gestelde verkoop de volgende vragen :

1° Misschien is er een goede reden of een juridische verplichting om dit gebouw relatief snel na de aankoop opnieuw te verkopen. Als "novice" in deze gemeenteraad weet ik het niet. Daarom had ik graag vernomen waarom het huis nu reeds wordt verkocht ?

Indien de voormelde goede reden niet bestaat, zijn er dan geen mogelijkheden voor de gemeente om met dit gebouw zelf iets te doen ? Ik heb het gebouw reeds verschillende keren bezocht tijdens activiteiten van het wijkcontract en ben mij ervan bewust dat er heel wat renovatie- en andere werken nodig zijn om het bijvoorbeeld te laten gebruiken als gezinswoning; daarom ook de vraag : was het niet mogelijk dat de gemeente dit zou renoveren en nadien eventueel zelf zou verhuren als gezinswoning, bijvoorbeeld in het kader van de sociale huisvesting ?

2° Hoeveel heeft de gemeente betaald bij de aankoop van dit pand ?

3° De instelprijs of minimumverkoopprijs bedraagt 110.000 €. Zoals gezegd zijn er heel wat werken uit te voeren om het gebouw bijvoorbeeld bewoonbaar te maken maar toch stel ik de vraag of deze minimumverkoopprijs niet aan de lage kant is wanneer men o.a. rekening houdt met de totale oppervlakte die 330 m² bedraagt ?

4° Er komt op de hoek van de Liverpoolstraat en de Nijverheidskaai een nieuw gebouw voor de werking van het wijkcontract Sluis – Sint-Lazarus, meer bepaald voor de wijkantenne.

Wanneer zal dit gebouw beschikbaar zijn voor de werking van dit werkcontract ? Bestaat er geen risico dat de wijkantenne zonder onderkomen valt indien het huidige gebouw aan de Ninoofsesteenweg 122 verkocht is vooraleer het nieuwe gebouw zal klaar zijn.

5° Het nieuwe gebouw op de hoek van de Liverpoolstraat en de Nijverheidskaai zal een groot complex zijn. Kan een overzicht worden gegeven van de verschillende functies, benevens de reeds vermelde voor de wijkantenne, die aan de verschillende delen van dit nieuwe gebouw zullen worden toegewezen.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Eigenlijk is het de bedoeling van elke wijkcontract. In elke wijkcontract is het zo : we kopen gebouwen om later als degelijke woningen te verkopen. Hier, het gebouw, verkopen we terug aan 110.000 euros. Nu in het kader van het wijkcontract zijn we verplicht..., enfin mogen we het verkopen aan 1/4 van de prijs en wij verkopen het hier aan dus 1/3 van de prijs. Het zijn natuurlijk plaatsen of woningen die moeilijk in de markt liggen. Dus hier, gaat het over de oude post, en dus wat dat de privé eigenlijk nooit anders niets mee zou gedaan hebben.

Betreffende de planning, voor de wijkantenne, de bezetting op Ninoofsesteenweg is voorzien tot de zomer 2014. De ingang in het gebouw Liverpool is voor september 2014. Het gebouw op den hoek van de Liverpoolstraat en Nijverheidskaai, dit zijn zestien sociale woningen, en Hubo en een bureel voor de Haven van Brussel. Ik denk dat dat het antwoord is.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers. L'incident est clos.

4. Interpellatie van Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende emails van een voormalig burgemeester die zijn verdwenen uit het gemeentelijk informaticasysteem.

Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, relative aux emails du précédant Bourgmestre disparus du système informatique communal.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, het is misschien gemakkelijker om mijn vraag te stellen met de aanwezigheid dat we nog zijn, zonder ironisch te zijn.

(Rires – Gelach)

M. Berckmans :

Gedurende de vorige maand zijn er in de media heel wat berichten verschenen over e-mails van een voormalig burgemeester die verdwenen zijn uit het gemeentelijk informaticasysteem. Verschillende leden van het huidige College van Burgemeester en Schepenen die ook tijdens de vorige legislatuur lid waren van dit college meldden dat zij voordien inderdaad heel wat mails van en naar de voormalige burgemeester in kwestie in hun mailbox hadden en dat die op een bepaald moment niet meer beschikbaar waren.

In de media werd in dit verband ook gemeld dat de mails van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek – zoals dit waarschijnlijk ook het geval is met de mails van andere gemeentebesturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – op een “server” van het Centrum voor Informatica voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (CIBG) zouden staan. Voor mij is het helemaal van geen belang of die mails op de server van het CIBG dan wel op een andere server staan. Belangrijk is wel dat ze op een degelijke, professionele en veilige server staan. Ik denk dat we van een gemeentebestuur mogen verwachten dat al de gemeentelijke mails op een dergelijke server staan. Dit is niet alleen een professionele kwestie. Dit is ook een vertrouwenskwestie, ook vanwege de burgers die erop moeten kunnen vertrouwen dat onze gemeentelijke diensten naar behoren kunnen werken.

Ik citeer, bij wijze van voorbeeld, uit een artikel over dit onderwerp dat op dinsdag 19 maart 2013 om 12.49 u werd gepubliceerd op de website van Brusselnieuws : “Schepenen voor Informatica Olivier Mahy laat de zaak onderzoeken”.

Ik stel hierover de volgende concrete vragen :

1° Is deze kwestie inderdaad op een ernstige manier onderzocht ? Zo ja, wat zijn de resultaten van dit onderzoek ? Zo neen, waarom is er geen ernstig onderzoek geweest ?

2° Het gebeurt dat middels functionele e-mailadressen, zoals in dit geval van het e-mailadres van de voormalige burgemeester in kwestie, wel eens mails met een privaat karakter worden verzonden. Deze mails met een privaat karakter buiten beschouwing gelaten, zijn er voldoende waarborgen dat de functionele mails van de voormalige burgemeester nog steeds in het gemeentelijk informatica-systeem aanwezig zijn en door de bestemmingen van destijds nog steeds kunnen worden geconsulteerd ? In de omgekeerde richting, zijn die waarborgen er ook voor de mails die destijds, bijvoorbeeld door leden van het voormalige schepencollege of door ambtenaren naar die voormalige burgemeester werden gestuurd ?

3° Aansluitend bij vraag 2° waarin ik reeds aangaf dat e-mails met een functioneel karakter niet zomaar uit het informatica-systeem van een openbare dienst mogen verdwijnen wanneer een mandataris of ambtenaar niet langer actief is bij die openbare dienst, vraag ik of er in de zaak van de verdwenen mails van een voormalig burgemeester voldoende aandacht is besteed aan de verplichtingen die de archiefwetgeving oplegt aan openbare diensten ? Ter illustratie van die verplichtingen verwijs ik naar enkele onderzoeken en studies die over deze aangelegenheid zijn gemaakt : “E-mailarchieven”, Filip Boudrez; het rapport “Digitaal archiefbeheer in de praktijk”, Filip Boudrez en Hannelore Dekeyser en de resultaten van het onderzoeksproject “Archiveren van e-mail”, Filip Boudrez en Sofie Van den Eynde (Interdisciplinair centrum voor Recht en Informatica, Faculteit Rechtsgeleerdheid, KU Leuven). Uit die publicaties blijkt duidelijk welke het belang is van functionele e-mails binnen openbare diensten. Er blijkt ook voldoende uit dat de verplichtingen van de archiefwetgeving niet louter en alleen zijn ingegeven met het oog op latere geschiedschrijving. Alhoewel het domein geschiedenis dermate interessant is dat het in dit kader alleen al voldoende belangrijk zou zijn om die verplichtingen op te leggen is het dus zo dat de verplichtingen ten aanzien van het bewaren van functionele e-mails ook te maken hebben met het behoorlijk functioneren van de diensten; die e-mails zijn geen louter communicatiemiddel maar maken deel uit van het dossier en wanneer ze niet beschikbaar zijn is het dossier niet volledig. Die verplichtingen vloeien ook voort uit de wetgeving inzake de openbaarheid van bestuur die de burger het recht verleent bepaalde overheidsdocumenten – dus ook e-mails - te kunnen inzien. Het is dan ook niet geoorloofd dat functionele e-mails van gewezen mandatarissen zomaar kunnen verdwijnen.

Om af te sluiten wens ik eraan te herinneren dat over deze kwestie af en toe wat lacherig werd gedaan, niet in het minst door de betrokkene zelf die in zijn “tweets” van 19 maart jl. nog wat meer verwarring probeerde te zaaien en ons wou doen geloven dat hij het onderscheid niet zou kennen tussen enerzijds een website en anderzijds een mailbox of een e-mailadres. Ik citeer :

- “supprimer un site ne devrait avoir aucune influence sur les autres sites, j'ai désormais un nouveau site”, gevolgd door zijn (nieuw) privaat e-mailadres en niet door de naam van een nieuwe website ;

- “lors de mon départ de la commune, j'ai dispersé mes archives et j'ai bien entendu demandé la fermeture de mon site internet du réseau iris”, waarbij hier nogmaals, en blijkbaar doelbewust, een allegaartje wordt gemaakt tussen website en e-mail en/of mailbox. Wat de betrokkene er inmiddels zelf over denkt is niet mijn eerste zorg; ik hoop alleen dat het voor de huidige bestuurders nu duidelijk is dat het hier helemaal over geen zaakje gaat waarover wat lacherig kan worden gedaan maar dat het daarentegen een ernstige zaak betreft waaraan ook, liefst op een ernstige wijze, de nodige aandacht wordt geschonken.

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Mahy.

M. de Schepen Mahy :

Merci Monsieur Berckmans pour cette interpellation très fouillée. Je vais essayer de répondre assez généralement, parce que c'est quand même le but d'avoir une information générale sur le fonctionnement. Alors la demande du Collège, j'ai demandé au service Informatique de faire une enquête en interne sur la sécurité informatique. La conclusion, c'est que la sécurité informatique dans la Commune est bonne et qu'elle est assurée tout à fait normalement. Nous n'avons relevé aucun dysfonctionnement ou quelconque faille informatique ou de piratage. A l'heure actuelle, c'est la conclusion que nous avons reçue.

Alors, vous l'avez dit, une boîte de messagerie est comme une boîte postale. Même si dans un cadre professionnel, c'est une propriété privée. À partir de cette conclusion, les Echevins concernés par la disparition d'e-mails, sont encore en train de vérifier de manière approfondie ce qui s'est passé, et comme c'est avant tout du domaine privé, ils s'évalueront la possibilité d'aller plus loin ou pas. Donc, je n'interviens pas. Mais, ce que je peux vous dire, c'est que chaque fois qu'une personne met fin à ses fonctions, le compte messagerie, l'adresse et tout son contenu sont supprimés. C'est au propriétaire du compte messagerie de faire le travail de sauvegarde et d'archivage, s'il le faut, de ses e-mails. Il peut les supprimer, il peut les copier, il peut en faire ce qu'il veut. Ça, c'est la grande règle générale, c'est une règle qui est d'application dans tous les Ministères, dans toute l'Administration publique. Donc, dans les Administrations, c'est du domaine privé et nous comptons bien que ça reste du domaine privé, même si effectivement, c'est à usage professionnel.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Schepen, maar mijn vraag, dat is niet dat u mij zegt dat privatieve adresmailbox zijn. Maar dus volgens mij, zitten in die e-mails, zitten daar toch ook e-mails die deel uitmaken van een dossier, of dat het nu gaat over een Burgemeester of een ambtenaar, kan die zo maar beslissen om alles uit te vegen?

M. de Schepen Mahy :

C'est quelque part de l'ordre du fonctionnement. Les services, sachant qu'un compte et qu'une adresse e-mail sont du domaine privé, doivent faire des sauvegardes pour sauver les fichiers qui pourraient être intéressants pour l'Administration. Mais, ce qui est vrai pour une messagerie électronique, l'est tout autant pour une messagerie postale. À partir du moment où on s'adresse à Monsieur Dirk Berckmans sous enveloppe, normalement, il n'y a que vous qui puissiez l'ouvrir, votre mandataire ou votre secrétaire. Votre collaborateur peut l'ouvrir et peut le classer ou pas. Donc en fait, la messagerie électronique et la messagerie écrite, c'est exactement la même chose. La sauvegarde et le transmit de l'information répondre grosso modo à la même logique. Si effectivement un possesseur de compte messagerie ne fait pas son backup, que leurs dossiers contiennent des messages importants, c'est un problème lié au fonctionnement du service et pas au compte messagerie en tant que tel.

M. Berckmans :

Ok, dank u !

M. le Président :

L'incident est clos.

**5. Interpellatie van Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de stand van zaken van het gemeentelijk informatieblad.
Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, relative à la situation concernant la publication du journal communal.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Tijdens mijn interpellatie over de gemeentelijke website (gemeenteraadszitting van 25 februari 2013) heb ik er reeds op gewezen dat goed bestuur ook inhoudt dat er een degelijke informatieverstrekking is.

Ik lees in het meerderheidsprogramma 2013-2018, zoals goedgekeurd tijdens de gemeenteraadszitting van 21 februari 2013, onder punt 24.2, betere informatie : “de communicatie met de burger ontwikkelen via een aantrekkelijker formule van de gemeentekrant”.

Vandaag zou ik graag vernemen wat de stand van zaken is m.b.t. het gemeentelijk informatieblad. Meer in het bijzonder stel ik de volgende vragen :

1° In het verleden kregen de inwoners het driemaandelijks gemeentelijk informatieblad “Molenbeek Info”. Dit jaar is er nog geen informatieblad verschenen. Wanneer zal het eerste nummer van de nieuwe legislatuur verschijnen ?

2° Het is positief dat er in het beleidsplan 2013-2014 sprake is van een aantrekkelijker formule van de gemeentekrant. Ik ben er immers ook van overtuigd dat de burger nog beter en op een aantrekkelijker manier kan worden geïnformeerd. Kan u reeds informatie verstrekken op welke concrete manier de gemeentekrant aantrekkelijker zal worden gemaakt en hoe de communicatie met de burger aldus (beter) zal worden ontwikkeld ?

Ik ben er mij van bewust dat alle beleidsplannen niet allemaal tegelijk kunnen worden gerealiseerd in het begin van een nieuwe legislatuur. De stad Rome werd ook niet op één dag gebouwd. Dit neemt niet weg dat een degelijke informatieverstrekking volgens mij als een absolute prioriteit moet worden beschouwd : het is belangrijk dat alle burgers goed geïnformeerd worden en dat belangrijke informatie ook alle burgers bereikt. Dit heeft ook te maken met gelijke kansen. In het kader van deze interpellatie wens ik hier niet dieper op in te gaan maar verwijst ik enkel naar het hoofdstuk 15, Gelijkheid van kansen in het beleidsplan 2013-2018 waarin bij voorbeeld te lezen staat : “Wij zullen erover waken dat (...) de informatie voor gehandicapten vergemakkelijkt wordt”.

Ik geef tenslotte een concreet voorbeeld waarom het gemeentelijk informatieblad bijzondere aandacht en prioriteit verdient: tijdens een recente gemeentelijke informatievergadering, met name over de herinrichting van het gemeenteplein, heb ik vastgesteld dat niet alle inwoners, zelfs niet alle bewoners en handelaars rond het plein op de hoogte waren van de plannen voor dit plein niettegenstaande hierover reeds melding was gemaakt op de gemeentelijke website en ook in diverse media. Het is dus nog niet zo dat alle inwoners kunnen worden geïnformeerd via het Internet en meer in het bijzonder via de gemeentelijke website; ook lezen niet alle burgers een krant. Het is dus belangrijk dat er spoedig opnieuw een gemeentelijk informatieblad verschijnt dat aan alle inwoners wordt bezorgd.

Om mijn argument te staven wijs ik tenslotte op een studie waarvan ik toevallig kennisneem bij het redactioneel afsluiten van deze interpellatie : Volgens de resultaten van de ICT-enquête die in 2012 werd uitgevoerd door de Federale Overheidsdienst Economie en waarvan de resultaten op donderdag 11 april jl. werden bekend gemaakt, blijkt dat 20 % van de Belgische gezinnen nog niet over een computer beschikt en ongeveer hetzelfde aantal gezinnen beschikt niet over een internetaansluiting. Deze cijfers tonen aan dat de overheden, in casu de gemeentelijke overheid, de burgers ook via andere communicatiekanalen moet blijven informeren. Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

M. la Bourgmestre :

Voilà, Monsieur Berckmans, je dirais que votre interpellation vient à point. On peut se poser évidemment des questions concernant notre journal d'information communal Molenbeek Info. En effet, la dernière parution date du mois de juin 2012. Il avait été décidé par l'ancienne majorité de ne pas procéder à une publication au mois de septembre ou octobre, parce que nous étions évidemment dans une période délicate et nous aurions dû publier un nouveau numéro dans le courant des trois premiers mois de 2013. Mais, nous avons préféré attendre parce que nous voulons réactualiser la formule du Molenbeek Info et faire en sorte que ce soit un journal qui garde ses dossiers tels que précédemment on avait abordé l'éducation, le sport, l'économie etc., donc tous des sujets en profondeur concernant Molenbeek-Saint-Jean. Mais nous pensons qu'il faut aussi aborder des sujets qui sont plus d'actualité. Nous voulons aussi que ce journal paraisse plus fréquemment qu'aujourd'hui : il y a quatre parutions par an et il serait intéressant qu'il y ait plus de parutions. Mais pour cela, il faudrait qu'il y ait un financement. Donc, le groupe de travail qui se réunit pour nous présenter un nouveau journal se pose la question de savoir si on peut recourir oui ou non à la publicité locale telle que cela se fait dans d'autres journaux communaux. Donc voilà, il y a toute une série de questions qui se posent, faut-il augmenter le nombre de parutions, faut-il augmenter le nombre de pages, faut-il à côté des dossiers de fond en faire un journal d'information qui soit aussi enrichi par un site Web qui présente l'actualité du moment, avec des textes, des photos, des vidéos telles que ça existe également dans d'autres communes. Donc on peut envisager l'interaction entre le papier et Internet. Je pense par exemple à un dossier de réaménagement à Molenbeek-Saint-Jean, et bien on pourrait à la fois en faire une page dans le Molenbeek Info, l'annoncer sur le site, mais également en faire une information locale par des folders ou par des communications qui doivent se faire dans le contact personnel. Comme vous l'avez justement dit, beaucoup de familles n'ont pas d'accès à internet, toutes les familles ne lisent pas nécessairement le journal, il faut aussi que la communication sur l'actualité communale passe dans le contact personnel. C'est pour cela que nous pensons aussi que la tenue de comités, d'assemblées de quartier avec la participation des habitants... est également importante.

Évidemment, il y a deux journaux qui ne sont pas parus, mais nous nous rattraperons, soit en augmentant le nombre de pages pour le prochain numéro soit en augmentant la fréquence. Quoi qu'il en soit, le prochain journal est prévu pour le mois de mai. C'est vrai que nous avons souhaité attendre, parce qu'il nous semblait important que l'on puisse, dans ce journal, présenter le changement intervenu à l'occasion des élections communales, présenter la déclaration de politique générale, présenter le budget, présenter le Collège des Bourgmestres et Echevins, mais aussi les Conseillers communaux et donner les informations nécessaires. Je peux vous assurer que nous ferons en sorte qu'évidemment l'opposition puisse s'exprimer à travers ce journal communal. Ce journal d'information restera bilingue comme il l'a été dans ses éditions précédentes. Nous voulons vraiment que ce soit un outil de communication, de participation, d'information à la fois sur des dossiers, mais aussi sur des actualités plus ludiques, culturelles, sociales, que ce soit le journal des citoyens Molenbeekois.

Donc, vous aurez l'occasion peut-être de nous interpellier lors du prochain numéro, mais qui sera encore classique. Par la suite, nous innoverons dans la formule.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. L'incident est clos.

**6. Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la situation du logement à Molenbeek-Saint-Jean.
Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de situatie van de woning in Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

L'Echevin du Logement affirme qu'il n'y a jamais eu autant d'arrêtés d'insalubrité et d'inhabitabilité que maintenant. Cela évoque quelques questions:

- Combien d'inspections ont été réalisées en 2012 et 2013 sur le territoire de Molenbeek?
- Combien par la cellule du logement, combien par des services régionales?
- Combien concernent des logements privés, combien des logements public/sociaux?
- Quelles ont été les suites de ces inspections?
- Combien d'arrêtés d'insalubrité ont été prononcé? Combien d'arrêtés d'inhabitabilité?
- Est-ce que la commune a pu assurer le (re)logement de toutes les familles si nécessaire?
- Vu le nombre de logements de mauvaise qualité, quelle est la stratégie de la commune pour y répondre?
- Comment éviter que les locataires n'osent pas faire appel à l'inspection, par peur de se retrouver dans la rue?
- Comment éviter l'effet pervers que si tous les propriétaires de ces logements de pauvre qualité, sont obligés de rénover, et qu'ensuite ils augmentent leurs loyers?
- Combien d'habitations vides, non-utilisées ont peut compter sur Molenbeek?
- Combien privées, combien publiques ou sociales?
- Pourquoi le terrain situé au Parvis St-Jean-Baptiste, n°13 est-il vide depuis des années?

Vu les listes d'attente importantes, aussi bien pour les logements sociaux que communaux, il est important de juger l'urgence et l'actualité des demandes. Le règlement d'attribution des logements communaux ne fonctionne pas avec des points, comme pour les logements sociaux. Est-ce que l'Echevin peut expliquer pourquoi on ne fonctionne pas de la même façon?

Quelle est l'actualité de la liste d'attente? Combien de personnes ont actualisé (chaque 2 ans) leurs données? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants, merci pour vos questions Monsieur De Block. Celles-ci me permettent de revenir facilement sur un volet entier de notre accord de majorité. Derrière les statistiques se cache une multitude de situations périlleuses à vivre pour des milliers de citoyens, de locataires de notre Commune. Aussi, dénoncer les chiffres ne doit pas nous faire oublier la crise du logement vécu par l'ensemble des ménages concernés. Comme vous le soulignez, jamais à Molenbeek-Saint-Jean, autant de difficultés liées à la qualité des logements n'avaient été signalées par leurs occupants. Au niveau communal, nous nous employons à développer

une stratégie globale et cohérente pour répondre aux défis de l'accès à un logement de qualité, à un prix accessible. Les axes principaux en sont : l'augmentation d'offres de logements publics, le développement de formes alternatives d'accès au logement, comme les logements communautaires seniors etc., et la réoccupation des logements inoccupés, avec notamment le droit de gestion publique qui est une nouvelle politique dont on peut trouver des traces dans le budget 2013. Il y a également la taxation est donc la régulation pour les propriétaires manifestement défaillants.

Ces différents axes s'appuient sur une synergie entre tous les acteurs, qu'ils soient communaux, régionaux ou associatifs. Concernant les inspections, la cellule Logement a enregistré pour le seul premier trimestre de 2013, 75 visites de logements, contre 45 par trimestre moyen en 2012, pour un total de 179 sur toute l'année 2012. Il s'agit donc d'une augmentation de 66 %. Entre janvier et mars 2013, il y a eu 6 inspections communales concernant des logements publics, contre quatre sur les 12 mois de 2012.

Quelles ont été les suites de ces inspections, me demandez-vous ? L'immense majorité des propriétaires a agi suite à l'intervention de la cellule Logement. Ils ont régularisé leurs installations de gaz ou d'électricité, ils ont mis fin aux infestations fongiques, etc. Tous les propriétaires ne sont pas des marchands de sommeil, loin s'en faut. Le plus souvent, un courrier signé par l'Echevin ou la Bourgmestre, reprenant les éléments factuels problématiques dans le logement, suffit à provoquer une réaction des propriétaires qui réalisent alors les travaux qui ne sont pas toujours lourds ou chers. Les auditions qui ont lieu par la suite, les auditions de propriétaires, permettent de conscientiser ses propriétaires et de les placer devant leurs responsabilités. Toutefois, les situations dangereuses conduisent à la prise d'arrêtés d'inhabitabilité en dernier recours. On n'en dénombre 32 au premier trimestre 2013, contre 16 pour un trimestre moyen en 2012. Il s'agit là d'un doublement. Toutefois, soyons clairs, l'objectif n'est pas de fermer les logements. Le but est d'exercer une pression maximale sur les quelques propriétaires minoritaires mal intentionnés ou négligent, pour qu'ils rendent leurs lieux conformes à ce que doit être un logement aujourd'hui. Les arrêtés ne sont pris qu'en dernier recours et nous souhaitons que les propriétaires rendent les logements praticables pour les locataires. Changer un joint d'un boiler par exemple ou supprimer l'écoulement d'un robinet dans les murs, ça ne nécessite pas de travaux lourds, juste un peu de bonne volonté.

Concernant le relogement des personnes, le relogement des personnes frappées d'un arrêté d'inhabitabilité, il faut savoir que contrairement à la légende urbaine, un tel arrêté ne signifie pas que les locataires soient mis à la rue. Leur bail n'est pas annulé et ils conservent tous leurs droits. Ils peuvent donc rester sur les lieux, même si ça ne leur est pas conseillé. Le droit du bail n'équivaut pas au droit à la santé. Pour les personnes désirant quitter leurs logements et dont le propriétaire n'a pas assuré lui-même le relogement ou qui n'ont pu trouver ni un autre logement ni bénéficier de la solidarité intra familiale, la Commune a trouvé une solution dans son propre parc de logements temporaires, avec l'hôtel social, les logements de transit ou dans le réseau des maisons d'accueil.

Quitter un logement privé ne donne pas automatiquement droit à un bail de neuf ans dans le logement public, bien entendu. Sinon, je vous laisse imaginer les effets pervers. La Commune informe donc les locataires concernés de la possibilité de recevoir une allocation de relogement. Cet incitant régional qui mériterait d'être davantage connu, offre aux candidats pour le relogement une indemnité de déménagement de plus de 800 euros, ainsi qu'une aide mensuelle couvrant la différence entre l'ancien et le nouveau loyer, sur une durée de cinq ans minimum, pour un montant maximum de 153 à 230 euros. La Commune, et donc pour les personnes qui en font la demande, aide à remplir les formulaires et les oriente vers les associations et vers le CPAS. À ce propos, les usagers du CPAS sont accompagnés par celui-ci. La cellule logement travaille également en amont. Quand elle prévoit qu'une action de prise d'un Arrêté aura un effet important sur les personnes en place,

certainement quand il s'agit d'un immeuble entier géré par un marchand de sommeil, la responsable des logements de transit rencontre ces personnes, étudie avec elle une recherche de logements. Grâce à ces différents moyens expliqués systématiquement aux locataires par les agents de la cellule Logement, dont je salue ici le travail conséquent, la Commune vise à créer un climat de confiance favorable encourageant les citoyens à faire appel à ce service d'inspection.

Je voudrais encore préciser plusieurs points : tout d'abord, vous noterez que les personnes en séjour illégal ne peuvent pas bénéficier de ces aides ou solutions de logements publics. Certains propriétaires exploitent cette situation. Par contre, la loi fédérale permet, comme c'est le cas pour les autres victimes de traite des êtres humains, d'accorder un titre de séjour aux victimes de marchands de sommeil. Il ne faut pas croire que les logements insalubres sont moins onéreux, il suffit d'écouter les citoyens en parler ou de lire les journaux à la rubrique des faits divers pour s'en rendre compte. Donc, quant à la crainte qu'une mise en conformité n'induisse une augmentation des loyers, je dirais que toute augmentation est légalement interdite, sauf rénovation lourde. Deuxièmement, rares sont les propriétaires qui, se sachant surveillés par la Commune, osent contrevenir à la loi fédérale. Nous ne nous en cachons pas, ceci dit, l'action des pouvoirs publics a une incidence sur les prix, mais à mon sens, elle a surtout une incidence sur les marges bénéficiaires des quelques propriétaires qui pratiquent des prix excessifs au détriment de la sécurité, de la santé et parfois même de la vie de leurs locataires.

Pour renforcer la lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil, un protocole de collaboration sera présenté dans les prochains mois. Piloté par la Commune, il associera cette dernière, la Zone de Police et le CPAS. Notre souhait est d'y inclure également l'action de la Région. Nous prévoyons une base de données des logements problématiques, une sensibilisation des futurs occupants éventuels, des réunions régulières avec le CPAS pour assurer le relogement, entre autres, et faire avancer la régularisation des logements à problèmes.

Autre outil essentiel pour un travail de terrain, l'engagement d'un collaborateur communal traqueur de marchands de sommeil. Cette personne travaillera en réseau pour identifier un maximum de situations dans les quartiers du Centre et du Maritime, dans le périmètre du contrat de quartier Autour de Léopold II, là où les marchands de sommeil sévissent le plus. Ce profil inédit sera en place dans les prochaines semaines, des entretiens de sélection ont eu lieu hier mercredi et se poursuivront pour d'autres candidats ce vendredi.

Vous aurez également lu notre accord de majorité qui précise que le nombre d'agents de terrain de la cellule Logement augmentera. Par ailleurs, les associations, notamment La Rue et Bonnevie travaillent non seulement avec les locataires, mais également avec les propriétaires pour les inciter à adapter leurs logements et les accompagner dans leurs démarches.

J'en viens à la question des immeubles inoccupés, en quelques chiffres tout d'abord: sur les 166 bâtiments comportant un ou plusieurs logements recensés, des bâtiments répertoriés comme inoccupés ou partiellement inoccupés, 112 bâtiments, dont 33 partiellement occupés, sont cadastrés comme bâtiment de logements. Depuis peu, l'accès aux données des compteurs d'eau ayant une consommation fort basse, en provenance d'Hydrobru, c'est la suite de l'Ordonnance régionale du 6 décembre, permet de compléter et de faciliter le travail de repérage sur le terrain. Ainsi, les 594 logements présentant des signes d'inoccupation selon ces données, font actuellement l'objet d'un contrôle systématique. L'inventaire de ces situations n'est pas l'essentiel, l'enjeu pour la Commune est bien entendu la réoccupation de ces logements, de ses immeubles concernés. À cette fin, en plus du travail de sensibilisation des propriétaires, entre autres avec une information sur la possibilité de faire appel aux agences immobilières sociales et aux aides régionales à

la rénovation, d'autres outils doivent être développés : l'amélioration des outils de pression sur les propriétaires, telles que la taxation, la collaboration étroite avec les services régionaux compétents et la mise en œuvre du droit de gestion publique. Petite parenthèse au sujet du numéro 13 du parvis Saint Jean-Baptiste, il s'agit d'un immeuble privé, rasé suite à un incendie vraisemblablement criminel en 1997, dont la situation était bloquée en raison d'une procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation du propriétaire en octobre 2010.

La situation actuelle des logements communaux est la suivante : le parc compte 291 logements, tous à finalité sociale et, hors vide locatif de transition entre locataires, seul un appartement est inoccupé et son attribution est en cours. La liste d'attente compte 2463 candidatures au 29 mars 2013. Les candidatures antérieures au 1^{er} janvier 2007 ont été actualisées. Dans ce cadre, 770 candidatures environ ont été radiées et plus de 600 ont été validées. L'attribution se fait strictement selon l'ordre chronologique d'inscription suite à une décision du Conseil communal de 2008 visant à objectiver les attributions, alors que certains candidats locataires attendaient un logement depuis l'ouverture de la liste en 1990, et qu'il n'existait pas de règlement reprenant des critères lisibles. Alors que des listes de priorité n'existaient pas pendant les 18 premières années de vie de cette liste, on notera que la transition vers une liste d'attente priorisée nécessiterait un temps de travail considérable. À long terme, le futur guichet unique devrait permettre de ne collecter qu'une seule fois les données actualisées des locataires, pour toutes les structures publiques.

Pour ce qui est du logement Molenbeekois, le parc est constitué 3340 logements. Au 15 avril, 281 logements étaient inoccupés en raison de travaux de rénovation en cours ou à venir. Je citerai Saint-Lazare, avec 180 logements et la Tour Brunfaut, avec 30 logements. La liste d'attente du Logement Molenbeekois compte 16.114 candidatures. La procédure de renouvellement des candidatures pour 2013 est une procédure de type allégée, elle est actuellement en cours et concerne 3878 dossiers. En 2012, 3547 renouvellements de candidatures ont été réalisés sans aucune radiation.

De cet état des lieux, je dégage les priorités suivantes : l'activation de projets de rénovation de logements, la réalisation de nouveaux logements publics à finalité sociale sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - d'autant plus nécessaire que la rénovation du parc existant s'accompagne généralement d'une diminution provisoire du nombre de logements suite à leur mise en conformité -, l'aménagement d'appartements comptant plus de chambres, le renforcement des autres acteurs du logement à finalité sociale, telle que les agences immobilières sociales. Afin d'élargir l'éventail des outils disponibles, l'objectif de cette mandature est de développer également les projets alternatifs du logement échappant à la spéculation, telle que le Community Land Trust et les différentes formes de logements solidaires communautaires.

Voilà donc mes réponses à vos questions, à travers l'ensemble des outils existants et des nouvelles solutions que nous développons. Vous le voyez, le Collège est plus qu'éveillé à la détresse des familles en attente d'un logement correct. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les précisions, j'espère qu'on aura une note écrite reprenant tout cela. J'ai essayé de noter le plus possible...

M. Le Président :

Ce sera évidemment dans le compte-rendu intégral de la séance du Conseil communal.

M. De Block :

Très bien, je vous remercie je voudrais quand même encore revenir sur un point. Vous dites qu'il n'y a pas de cadastre ou de registre des logements en mauvais état, mais est-ce qu'on a une vue...

M. L'Echevin Majoros :

Mais si, bien sûr ! Il y a un cadastre qui existe, il est réalisé par la cellule Logement au fur et à mesure des demandes des occupants, des locataires, au fur et à mesure des situations qu'ils rencontrent. Simplement pour l'instant, cette base de données n'est pas mutualisée entre les différents partenaires que sont la Zone de Police, la Commune, la cellule Logement. Il y a encore des contacts qui existent évidemment avec l'inspection régionale du logement. Donc, cette base de données existe, elle doit simplement être systématisée et son utilisation doit être mutualisée.

M. De Block :

Est-ce qu'on a une idée de combien de logements de mauvaise qualité on peut répertorier dans cette base de données ?

M. L'Echevin Majoros :

Vous m'avez posé beaucoup de questions sur les statistiques, et celle-là, je ne l'ai pas sous la main. Je propose de vous répondre par la suite. Il est évident que les données dont nous disposons ne sont évidemment qu'une petite partie de la face émergée de l'iceberg et, bien entendu, ce sont des logements pour lesquels des situations ont été dénoncées. On sait que de nombreuses personnes vivent dans des logements de mauvaise qualité, mais sans nécessairement attirer l'attention des pouvoirs publics à ce sujet.

M. De Block :

J'avais posé la question de savoir comment, vu la quantité, comment la Commune allait être capable d'assumer l'utilisation par les gens de leurs droits ?

M. L'Echevin Majoros :

Je pense vous avoir répondu. Différents éléments ont été évoqués, notamment la volonté qui est contenue dans notre accord de majorité - que vous n'avez pas manqué de lire et que je viens de rappeler - c'est-à-dire la volonté d'augmenter le nombre d'agents de terrain de la cellule Logement. Il y a aussi tout un travail de prévention qui est fait puisqu'on sait que pour un logement qui est dénoncé ou sur lequel on va attirer notre attention, il y a évidemment une incidence sur tout un tas d'autres logements, puisque leurs propriétaires sont parfois propriétaires de plusieurs logements sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. On peut considérer que l'incident est clos ?

En clôture de cette séance, je voudrais remercier particulièrement Monsieur De Block et Monsieur Dirk Berckmans d'être restés parmi nous et d'avoir permis d'assurer le quorum de ce Conseil communal. Il y a deux personnes dans la majorité qui étaient absentes ce soir pour raisons de maladie, en fin de Conseil, donc encore un grand merci à Monsieur De Block et à Monsieur Berckmans pour leurs présences et leurs responsabilités. Ça vous a permis également de pouvoir développer vos interpellations, d'obtenir la réponse et - quand je sais que dans les six autres interpellations, il y en a une qui concernait justement son organisation -, que je constate que ceux qui ont initié cette interpellation ne sont plus présents pour en parler et qu'ils ne sont pas capables de constater que le quorum est toujours là malgré leur départ, je me pose des questions sur la qualité de leur opposition ! À part chercher des petites bêtises à mettre sous la dent de la presse...

Je vous remercie, nous allons clore cette séance publique et nous reprendrons la séance à huis clos dans deux ou trois minutes, aussitôt que la salle aura pu être libérée.